

Monsieur le Recteur

Vous avez pris la décision d'imposer, dans plusieurs disciplines, une correction sur site des épreuves des séries générales de la session 2010 du baccalauréat.

Nous ne comprenons pas les raisons d'une telle décision, et nous nous interrogeons sur l'interprétation qu'il convient de lui donner.

Les corrections des épreuves du baccalauréat représentent une lourde tâche, que nous avons toujours assumée dans l'intérêt des élèves et du Service Public d'Éducation, avec toute la conscience professionnelle nécessaire et un sens aigu de l'importance de cet examen et des responsabilités qui sont celles des correcteurs.

Ce qui légitime d'autant plus que nous soyons très attentifs aux modalités de corrections qui nécessitent un climat propice et serein, le plus éloigné possible de toute forme de pression, y compris sur la durée des corrections. Dans de nombreux cas, les corrections sur site ne permettront pas que ces conditions soient réunies.

D'autre part, pour de nombreux correcteurs, cette nouvelle organisation va imposer des déplacements répétés, parfois longs et coûteux, dont l'utilité est loin d'être évidente.

Aussi nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de donner aux chefs des centres d'examen, des instructions permettant pour la session 2010 que les corrections des épreuves des séries générales se déroulent dans les mêmes conditions que les années précédentes.